

Anne Sourdril

## **Paysage ouvert, territoire fermé ? Recomposition du territoire d'une société paysanne dite « à maison » du Sud-Ouest de la France (Haute-Garonne)**

---

### **Résumé**

L'organisation des haies du territoire des « sociétés à maison » du Sud-ouest de la France, marqueurs d'un espace et de relations de voisinage structurellement stables a été modifiée suite aux crises ayant affecté le monde agricole au cours du 20<sup>e</sup> siècle. L'objectif de cet article est de comprendre à travers la lecture de la structure des haies l'évolution de l'implication des relations de voisinage sur le territoire. Nos investigations, auprès de vingt « maisons » d'un village du piémont pyrénéen, montrent que ces éléments boisés soulignent deux types de découpages sociaux. D'une part, des anciennes haies sont renforcées sur les limites des propriétés et sont témoins d'une persistance du « système à maison » sur le territoire. D'autre part, de nouvelles haies camouflent les habitations et sont le reflet de changements affectant la société locale. Ces dernières sont l'objet de conflits de voisinage indiquant une crainte des ruraux de voir leurs organisations sociale et agricole modifiées.

### **Abstract**

*Territorial hedges in « house-centred societies » in South-Western France are markers of structurally stable space and neighbourhood relationships. However they were modified following the crisis in rural society during the 20<sup>th</sup> century. The aim of this paper is to understand the evolving implications of the neighbourhood relationships in the territory through observation of hedge structure. Our investigations with 20 "houses" of a village in the Pyrenean piedmont village show that hedges mark two types of social borders. First ancient hedges are reinforced on the borders of the property and serve to separate "houses". These ancient hedges illustrate the persistence nature of the "house-centred system" on the organisation of the territory. Second hedges appear to hide houses and separate individuals, suggesting changing attitudes in neighbourhood relationships. These hedges are subjects of conflicts among local residents who likely fear visual proof that their rural surroundings are destined for ruin.*

---

### **Pour citer cet article :**

Anne Sourdril. Paysage ouvert, territoire fermé ? Recomposition du territoire d'une société paysanne dite « à maison » du Sud-Ouest de la France (Haute-Garonne), *ethnographiques.org*, Numéro 10 - juin 2006 [en ligne].

## Sommaire

### **Introduction : les relations de voisinage des « sociétés à maison » marqueurs du territoire**

#### **Quand les haies séparent les « maisons » : permanence des découpages des patrimoines fonciers au cours de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle**

*Une réalité géographique qui se prête aux exigences du « système à maison »*

*Des limites stables des patrimoines et marquées par des éléments boisés*

*Des conflits de voisinage structurels du « système à maison » influant sur  
l'exploitation des marqueurs.*

#### **Séparer les « maisons » ou les individus ? Nouveaux territoires, nouveaux découpages**

*Tensions entre ruraux : une sphère privée à préserver*

*Tensions entre ruraux et nouveaux ruraux : nouvelles conceptions du territoire  
et du voisinage, le « système à maison » en question*

#### **Conclusion : des haies supports des revendications des acteurs quant au devenir de la société locale**

## Notes

## Bibliographie

---

### **Introduction : les relations de voisinage des « sociétés à maison » marqueurs du territoire**

L'organisation des haies [1] dans l'espace rural renseigne sur les structures sociales locales et les relations de voisinage (Lizet, 1984). Or le territoire rural, entendu ici comme « les diverses formes de rapports à l'espace que les individus et les groupes sociaux ne cessent de produire et de transformer dans le cadre de leurs relations sociales » (Alphandéry, 2004) a été réorganisé au cours du 20<sup>ème</sup> siècle suite aux évolutions des systèmes agricoles et de la composition sociologique des campagnes. La structure des éléments boisés, tels que les haies, les arbres isolés ou les ripisylves [2], en a été profondément modifiée (arrachage, plantation de nouveaux linéaires...).

Les transformations ayant affecté les sociétés rurales induisent une réorganisation des relations sociales entre les acteurs locaux et des systèmes de représentations de l'espace. Si des manières de concevoir son territoire opposent traditionnellement les ruraux [3] implantés depuis des générations dans les villages (Marié, 1982), l'arrivée de nouvelles populations, telles que les néo-ruraux et plus récemment les

nouveaux ruraux [4], introduit des systèmes de représentations de l'espace indépendants de ceux induits par les systèmes sociaux locaux (Chamborderon, 1980). Des formes de conflits d'usages et de voisinage jusqu'alors inexistantes apparaissent.

Dés lors, que nous disent les éléments boisés des transformations des sociétés rurales et de leurs rapports à l'espace ? Le paysage [5] du Piémont Pyrénéen est caractérisé par un relief fait d'une alternance de crêts et de combes créant un jeu de pentes douces. La chaîne des Pyrénées dans son entier s'étale à l'horizon et forme l'arrière plan des Coteaux. Ces derniers appelés localement *soulans* et *paguères* [6] s'organisent autour de plusieurs vallées au fond desquelles coulent des rivières [7]. Un réseau hydraulique secondaire fait de petits ruisseaux bordés d'arbres strie les Coteaux. Ces ruisseaux (*riou* [8]) associés aux haies (*sego*) et aux petites forêts privées insérées dans l'espace agricole forment un paysage fragmenté. Un agriculteur retraité décrit son pays [9] : « *c'est des Coteaux, ça s'appelle des tupés, et y a les soulans et les paguères, tu vois y a les Coteaux et y a la rivière, la ribeiro. La ribeiro avant c'était que des prés, maintenant tout ça c'est des champs. Les bois on les appelle les bousquets ou le bosc quand c'est des grandes forêts. Maintenant les coteaux y sont embouscayet [10], surtout les paguères, c'est triste, tu vois chez les anglais du bas c'est de la boudiguo [11] partout [...] y a les ruisseaux dans les bas-fond, les ruisseaux ça marque les limites des propriétés comme les haies, les sego, les limites c'est les borduro qu'on les appelle, le voisin derrière il a sulfaté la haie, c'était mon arrière grand-père qui l'avait planté cette haie, y avait du lilas des jolis fleurs, le voisin il voulait voir, ça lui bouchait la vue [...] tu vois aujourd'hui on les voit pas bien les Pyrénées, il fait trop chaud* ». Le paysage comme l'évoque cet agriculteur retraité est en mutation suite aux remembrements récents et à la déprise agricole et témoigne de l'évolution des sociétés rurales locales. Il est aussi témoin de l'organisation sociale et des relations de voisinage. Nous pouvons supposer que les éléments boisés en tant que marqueurs font apparaître des modalités d'appropriation de l'espace et peuvent être les supports matériels des tensions dans le paysage. L'objectif général de cette étude est de comprendre, à une échelle locale et au cours du siècle dernier, l'impact des structures sociales et de leurs modifications sur le découpage du territoire. Cette recherche est menée dans une société dite « à maison » du sud-ouest de la France idéalement caractérisée par une permanence des patrimoines fonciers des « maisons » [12] sur le territoire [13] et des relations entre voisins. Nous souhaitons comprendre comment cette société a réagi face à l'exigence structurelle de stabilité de son espace et sa nécessaire réorganisation suite aux transformations du monde rural.

Notre enquête a consisté en une étude des liens entre relations de voisinage et organisation territoriale dans un village, Lussignac [14] (200 habitants et 1870

hectares) du Piémont Pyrénéen en Haute-Garonne (illustration 1).



**Illustration 1**

Carte de localisation de la zone d'étude (Anonyme).

Cette commune est caractérisée, tout d'abord, par un isolement géographique [15] qui a fait se maintenir des principes fondateurs du « système à maison », mais elle a aussi subi des changements territoriaux et sociaux, notamment au travers d'une déprise agricole importante. Les exploitations agricoles [16] y sont axées sur un système de polyculture-élevage [17]. Certaines disparaissent, d'autres s'agrandissent et leurs modes de productions s'intensifient [18]. En outre, depuis une dizaine d'années le patrimoine foncier, les biens immobiliers et autres biens matériels des « maisons » se démantèlent progressivement faute de successeurs [19]. Les terres sont données en fermage aux voisins agriculteurs immédiats et les maisons [20] sont vendues à des nouveaux ruraux au fort pouvoir d'achat. Ces derniers sont majoritairement des anglais, allemands et des hollandais retraités, rentiers ou pratiquant le télétravail (en tout 11 foyers sur un total de 110 sur l'ensemble de la commune, soit 25 individus) [21]. La population locale est ainsi formée de ces nouveaux ruraux et de ce que nous avons appelé les ruraux, c'est-à-dire des agriculteurs actifs et retraités, des non-agriculteurs issus des familles agricoles et des notables locaux. A cette population s'ajoute des urbains français qui possèdent des résidences secondaires et viennent de manière épisodique à Lussignac. Les nouveaux ruraux et les urbains participent aux événements festifs organisés au village (fête du saint patron, lotos...) mais l'implication au sein des institutions locales (conseil municipal, comité des fêtes et autres associations agricoles ou de loisirs) est réservée aux ruraux et certains postes clés (adjoints au maire, président du comité des fêtes ou des associations de chasse...) se transmettent de générations en générations, de chef de « maison » en chef de « maison » [22].

Nous avons conduit dans ce village une étude monographique associée à un dépouillement des archives communales et notariales et à des entretiens rétrospectifs avec une centaine d'informateurs (ruraux et nouveaux ruraux) afin de mettre au jour les mécanismes de dévolution des patrimoines et les relations sociales structurelles du « système à maison ». Nous avons aussi, au travers d'entretiens associés à la production de cartes mentales avec une vingtaine d'informateurs [23], tenté de retracer l'évolution des éléments boisés sur le territoire

d'une vingtaine de « maisons ». Sur cette zone, nous disposons également d'une base de données spatialisée [24], l'ensemble étant géré au niveau d'un système d'information géographique (Arcview3.2, ESRI ®) que nous avons mobilisé pour informatiser nos données. L'outil SIG est particulièrement adapté à notre cas puisqu'il est à la fois un outil scientifique et de support d'enquêtes et permet d'interpréter des informations spatialisées (Rouet, 1991).

Notre hypothèse générale, qui servira de fil directeur au propos de cet article, est que les éléments boisés du territoire de ces « sociétés à maison » (1) marquent toujours des découpages traditionnels comme les patrimoines des « maisons » et révèlent un attachement à une propriété privée stable mais (2) signalent également de nouvelles unités spatiales induites par des relations de voisinage en mutation qui renseignent sur un nouveau rapport au territoire notamment dans sa dimension collective.

**Quand les haies séparent les « maisons » :  
permanence des découpages des patrimoines fonciers  
au cours de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle**

*Une réalité géographique qui se prête aux  
exigences du « système à maison »*

Les sociétés paysannes dites « à maison » induisent une stabilité du territoire, des pratiques et des usages et un fort attachement au foncier. Cette société est en effet caractérisée par la transmission dans leur intégralité des « maisons » à un héritier / successeur unique (Augustins, 1989). Si les « maisons » se reproduisent, des relations entre « maisons » voisines se perpétuent aussi de manière assez codifiée : des relations sont entretenues de manière privilégiée avec le « premier voisin », voisin qui est le plus proche mais aussi le plus visible dans le paysage. Il s'agit de voir ce voisin dont on peut à chaque instant avoir besoin comme le dit cette agricultrice « *le premier voisin oui c'est le premier voisin, tiens nous c'est ceux de Bonnemaison, on voit leur maison elle est au-dessus de nous, on voit si ils les volets sont ouverts ou pas, si on peut aller les chercher, mais généralement y a toujours quelqu'un dans les maisons* ». Ces relations se manifestent aussi au niveau de ce qui est appelé un « quartier », celui-ci comprenant plusieurs « maisons » (3 à 5 généralement) aux patrimoines fonciers contigus (Augustins, 1981). Les relations de voisinage s'expriment généralement sous forme d'entraides fortes (agricole, au

quotidien, lors des décès [25]) (Bonnain, 1981), mais elles prennent également la forme de conflits plus ou moins constants, se traduisant par « un jeu perpétuel d'harmonies et de discordes, de forces associatives et dissociatives » (Freund, 1983). Ces caractéristiques des « sociétés à maison » ont pour conséquence une organisation et des découpages du territoire stables ainsi qu'une ouverture du paysage liée à la visibilité structurelle instituée par les relations de voisinage. Cela va avoir des implications directes sur le traitement des éléments boisés dans le paysage ; ceux-ci peuvent se situer, par exemple, de manière privilégiée aux limites des patrimoines.

La réalité géographique de Lussignac se prête aux exigences des « sociétés à maison ». Le paysage de Lussignac est constitué d'une vallée principale, la vallée de l'abro du nom de la rivière qui y serpente, séparant deux zones de Coteaux culminant entre 300 et 350 m (Illustration 2). Lussignac peut être assimilé à une zone d'habitat dispersé (Dion, 1973). Le village (cadre bleu de l'illustration 2) est situé sur l'une des crêtes des Coteaux à 344 m d'altitude.



**Illustration 2**

Vue en trois dimensions de la commune de Lussignac avec organisation spatiale de l'habitat sur les crêtes (drapage de la photo aérienne de 2002 sur le modèle numérique de terrain, Ladet, 2005).

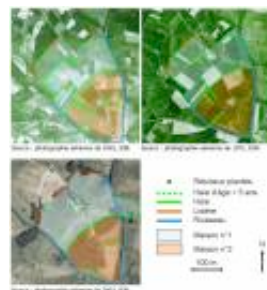
L'habitat est établi pour la majeure partie sur les crêtes : « *les quartiers ils sont sur les crêtes, les crestos on les appelle en patois, un quartier ça suit la route, il part du haut du Coteaux et descend jusqu'au bas à la rivière* ». Autour des maisons et des bâtiments d'exploitation sont regroupées les terres, les propriétés étant formées d'un seul tenant ; des parcelles isolées se trouvent néanmoins au fond de la vallée de l'abro à proximité de la rivière « *généralement dans les propriétés de Coteaux comme ça y avait toujours des terres autour de la ferme, une parcelle de bois et y avait souvent une parcelle de pré à la rivière, pour faire boire les bêtes en période de sécheresse...* ». Cette situation agricole était déjà décrite par R. Brunet au milieu du siècle dernier pour toute la zone sud-ouest des « campagnes toulousaines » (1965). Le patrimoine foncier des « maisons » se situent généralement de part et d'autre des crêtes. Les limites de ces patrimoines sont généralement marquées par des éléments boisés linéaires stables, haies, ripisylves ou lisières de forêt et leur exploitation est fonction des relations entre propriétaires voisins.

La situation géographique des habitations favorise ainsi le regroupement des patrimoines fonciers, l'organisation en quartier et la visibilité entre maisons voisines inhérentes au « système à maison ».

### ***Des limites stables des patrimoines et marquées par des éléments boisés***

Les limites des patrimoines fonciers des « maisons » sont généralement stables à Lussignac au cours du 20<sup>e</sup> siècle contrairement à celles des exploitations et des parcellaires agricoles. Le territoire a notamment subi la mécanisation et les remembrements [26]. Dès lors que deviennent les éléments boisés des patrimoines ?

L'évolution des haies sur le territoire au cours du siècle dernier peut nous faire penser que ces marqueurs disparaissent. En effet, selon une étude datant de 1992 sur l'ensemble du territoire de cette commune et des communes avoisinantes, la longueur des haies a diminué entre 1942 et 1992 (Guyon, 1996) ; à Lussignac il y avait, en 1942, 449 haies soit 53,91 kilomètres de haies et en 1992 il en restait 336 soit 45,82 km (Laude, 1996). Néanmoins, les haies sont situées sur différents types de limites (parcellaires, patrimoines...) et la question est de savoir si certains types de haies disparaissent et d'autres non. Pour comprendre cela nous avons choisi de déterminer l'évolution des linéaires boisés du patrimoine de deux « maisons » voisines caractéristiques (taille, composition de la maisonnée, activité agricole...) par le biais des photos aériennes et d'entretiens avec les membres des maisonnées (illustration 3).



**Illustration 3**

Ces illustrations montrent deux situations caractéristiques de l'évolution des patrimoines des « maisons » de cette zone rurale à trois dates : 1942, 1971, 2002. Le territoire de la « maison » 1 s'agrandit de quelques parcelles contiguës vendues par d'anciens propriétaires lors du démantèlement de leurs exploitations agricoles ; cet élargissement du foncier se fait toujours en continuité de celui existant. Le territoire de la « maison » 2 reste identique de 1942 à 2002. Les patrimoines d'un seul tenant sont valorisés par l'ensemble de la population locale « *moi ma propriété elle me convient, c'est un ensemble, à la limite la tentation ce serait de réajuster, d'agrandir de quelques parcelles, dans la proximité de la mienne, de faire un ensemble encore plus compact quoi* ».

Les parcellaires se réorganisent à l'intérieur de ces patrimoines comme le remarque

cet agriculteur « *les propriétés généralement elles restent les mêmes tout le temps, ça change pas après c'est vrai que les champs on les a agrandi et on les agrandi encore, on a fait sauté des haies c'est dommage des fois mais bon c'est plus pratique, on a pas le choix... sinon les limites c'est les haies, les ruisseaux, les ruisseaux ils bougent pas eux et puis les bordures de forêts aussi, y a les talus et puis y a les bornes [27]* ». Les haies qui disparaissent suite à la mécanisation et à l'évolution de l'espace agricole sont internes aux parcellaires des patrimoines des « maisons ». Les éléments boisés sur les limites sont conservés et s'épaississent ; cette évolution peut s'expliquer à la fois par une volonté des acteurs de renforcer leurs marqueurs mais aussi par un abandon de leur exploitation et des produits qui y sont collectés (fagots, bois de chauffage, baies). Cette situation d'un patrimoine compact aux limites soulignées se retrouve sur l'ensemble des patrimoines des villages ce qui nous indique une forte influence de l'entité sociale « maison » sur l'organisation du territoire.

Les limites, haies, ripisylves ou lisières de forêt, sont nommés globalement « *yo borduro* » ou « *les bordures* » auquel est associé une référence « *la bordure de la propriété* », la « *bordure du voisin* », la « *bordure du ruisseau* », la « *bordure du champ* », la « *bordure de la forêt* ». Les éléments boisés doivent posséder des caractéristiques physiques particulières et rendre la limite, entre les patrimoines, infranchissable. Ces caractéristiques sont la conséquence d'un entretien particulier sur le long terme de ces haies, ripisylves et lisières de forêts.

La haie située en limites de patrimoines est définie ainsi par un agriculteur retraité « *la bordure du champ, la haie c'est une haie d'épines, de broussailles, des petits arbres, quelques chênes au travers* ». Sa hauteur n'est pas valorisée mais elle doit être dense, composée d'essences et de « *saloperies* » locales et couvrir la longueur totale de la limite du patrimoine. La haie est généralement l'affaire des deux propriétaires se chargeant chacun de l'entretien de leur côté. Elle n'a jamais fait dans cette zone rurale du sud-ouest de la France l'objet de plissage [28] ou d'une pratique particulière comme dans d'autres régions de France (Lizet, 1984) ; elle était jusque dans les années 1980 coupée tous les ans, à la fin de l'hiver ou au printemps, et les agriculteurs en extrayaient des fagots et du bois de chauffage. Aujourd'hui l'élagage se fait tous les deux ans généralement à l'épareuse ou au broyeur et les branchages sont laissés sur place. La densification de la haie induite par la repousse des « *épines* » [29] et des ronces permise par l'élagage effectué est valorisée dans le discours des ruraux qu'ils soient agriculteurs retraités, actifs ou non agriculteurs. Si jusque dans les années 1970 elle permettait de contenir le bétail « *Pour garder le bétail quand on était petit y avait que deux choses : une bonne haie et un bon chien* », elle est aussi un marqueur du foncier « *la bordure des champs, c'est de la saloperie qu'on peut pas passer au travers, ça marque la limite du voisin* ».

Le ruisseau est considéré comme une limite traditionnelle du territoire « *le ruisseau*

*c'est les limites, ça fait les limites des propriétés et des villages aussi, toi t'es propriétaire de jusqu'à la moitié du lit du ruisseau alors tu t'occupes de ton côté ça repousse vite les bordures des ruisseaux, c'est du bois blanc, des saules, des genres de peupliers, de trembles, ça pousse vite* ». Contrairement aux haies, les ripisylves n'ont pas à être denses pour être infranchissables et le nettoyage des bordures des ruisseaux est valorisé. *« nous on le nettoyait souvent avant les bordures des ruisseaux, fallait pas que ce soit sale, maintenant le voisin il le fait plus, il a pas le temps, il est sale son côté »*. Les bordures des ruisseaux ne sont pas élaguées à l'épaveuse mais coupées généralement au pied ou « nettoyés » à la tronçonneuse.

Les lisières des forêts sont quant à elles composées de chênes, charmes, trembles, petits arbustes, « épines » et ronces. Elles sont généralement entretenues tous les 10 ans, soit par des coupes aux pieds des arbres les plus étendus soit par un passage de l'épaveuse. Ces deux modes d'entretiens conduisant généralement à une fermeture de la lisière par la repousse d'épines et d'un épais taillis.

Les limites de propriété qui ne sont pas matérialisées par des éléments boisés sont alors dotées soit d'une clôture permanente lorsqu'elles séparent des prairies, soit d'un talus formé au fur et à mesure des années par les labours lorsqu'elles séparent des champs cultivés.

L'entretien de ces marqueurs vise à isoler la « maison » de la pénétration de l'autre du voisin sur son patrimoine à la fois physiquement et symboliquement. Ceci n'étant pas le signe de conflits entre voisins mais plus d'une régulation du passage de l'autre sur son espace. *« Là non moi j'y vais pas chez lui, si on m'y voyait on se demanderait ce que je fais là »*. Jusque dans les années 1970-80, des chemins de servitude traversant les propriétés et l'espace agricole étaient régulièrement empruntés pour se rendre chez son voisin, au village... Aujourd'hui, les chemins situés à l'intérieur des patrimoines sont généralement moins utilisés car ils ne sont plus adaptés aux modes de déplacements contemporains ni aux engins agricoles modernes. Ils sont souvent laissés à l'abandon et s'enfrichent, ou supprimés des territoires et le passage sur les propriétés est plus réglementé. Néanmoins pour certaines activités comme la chasse ou la cueillette des champignons, les ruraux sont autorisés à pénétrer sur le territoire de l'autre. Et on se rend compte que les chasseurs et cueilleurs de champignons, comme du reste l'ensemble des membres de la communauté locale, connaissent de façon précise la propriété de leurs voisins, le tracé des anciens chemins de servitude et les passages à emprunter ou à ne pas emprunter. Il semble qu'il y ait plusieurs échelles d'appréhension de son territoire : la « maison » d'une part, le « quartier » et le village. La circulation à l'intérieur de ces trois unités spatiales est réglementée différemment suivant les acteurs et le type d'activités. Seuls les membres de la maisonnée sont autorisés à circuler librement au sein de la « maison ». Dans le cadre de l'entraide agricole, les ruraux peuvent être amenés à circuler au sein du quartier dans son ensemble mais toujours suite à

l'invitation ou à la demande des propriétaires ou usagers du territoire. Concernant les pratiques collectives ou récréatives telles que la cueillette des champignons ou la chasse la circulation est permise sur l'ensemble du village. Ces deux pratiques étant assimilées à des usages induisant un accès collectif à l'ensemble du territoire communal. La liberté d'accès au patrimoine d'autrui est limitée dans le cadre de conflits interpersonnels.

***Des conflits de voisinage structurels du « système à maison » influant sur l'exploitation des marqueurs.***

Un traitement excessif ou au contraire inexistant des haies ou lisières de forêts peut révéler des tensions plus ou moins durables entre voisins ou parfois servir d'avertissement à un manquement aux règles de respect du territoire de l'autre. Nous pouvons évoquer ici trois exemples. Le premier exemple concerne le triplement d'une haie marquant les limites du foncier, visible sur les illustrations de l'illustration 3. Si les « maisons » 1 et 2 entretiennent des relations sociales fréquentes axées sur l'entraide agricole et quotidienne, les habitants de la « maison » 1 évoquent une intrusion indirecte des habitants de la « maison » 2 sur leur territoire. Ces derniers ont en effet construit un poulailler industriel (cf. illustration 3) qui nécessite le passage hebdomadaire de camions de la coopérative agricole (approvisionnement en aliments...) faisant par commodité demi-tour sur un silo de la « maison » 1 et ayant abîmé un morceau de haie. L'agriculteur de la première « maison » a ainsi décidé de renforcer la haie existante d'une deuxième rangée d'arbres attenante afin de signifier à son voisin son désaccord (illustration 4) *« les camions, bon faut bien qu'ils travaillent je dis pas mais ils passent là juste devant la maison c'est dangereux et ils font des manœuvres encore s'ils les faisaient sur leur champ, y a de la place pourtant à côté du bâtiment, mais non ils viennent jusqu'à passer sur le silo, l'autre jour ils ont même arraché la clôture et ils ont couché la haie, alors on en a eu marre on est allé chercher quelques arbres et on les a plantés jusque sur le bord de la route, qu'ils viennent pas rouler dessus hein ! »*.



**Illustration 4**  
Haie plantée à droite de la haie attenante.  
(Sourdril, 2004)

L'agriculteur en cause lui semble avoir compris l'avertissement de son voisin même s'il trouve ses façons de faire un peu rudes « *bon on sait que les camions c'est pas commode mais, là un matin on arrive au poulailler et on voit cette rangée d'arbres, ils avaient été plantés la veille parce qu'ils y étaient pas encore y a quelques jours, alors ils auraient pu en parler avant de faire ça, bon depuis on a demandé aux camions de faire le tour, de plus passer devant chez eux comme ça y a plus de problèmes* ». En réaction quelques temps après, ce dernier a lui-même planté une troisième haie en bordure de celle existante afin de signifier à son voisin du dessus qu'il était lui-même conscient de la limite qui séparait leurs deux propriétés (illustration 5).



**Illustration 5**  
Plantation d'une troisième haie en bordure de la haie existante.  
(Sourdil, 2004)

Un autre exemple concerne le traitement des lisières. Il s'agit de deux agriculteurs retraités dont les familles sont en conflit depuis plus d'une cinquantaine d'années au sujet de l'appropriation par l'un d'une source à laquelle l'autre avait traditionnellement accès. Une lisière de forêt délimite une partie des propriétés ; l'agriculteur propriétaire de la forêt n'a effectué aucun entretien de sa lisière depuis une trentaine d'années et les houppiers des chênes couvrent une surface importante du pré attenant de son voisin. Il l'explique « *pourquoi je la couperai cette bordure, elle est bien comme elle est, ah c'est vrai que rien n'y pousse en dessous (rires) moi ça me regarde pas, il aimerait que j'la coupe mais i le d'mande pas* ».

Un troisième exemple de marquage des conflits concerne la zone en rivière que nous évoquons plus haut. Celle-ci a subi un important remembrement entre 1989 et 1992. Des regroupements et échanges de prés ont eu lieu afin d'agrandir les parcelles, de faciliter l'irrigation et de permettre la culture intensive du maïs ou du sorgho. Il reste néanmoins quelques prés de fauche, témoins de tensions entre propriétaires voisins qui ne se sont pas entendus lors des réajustements de cet espace. Un pré est notamment l'objet de critiques de la part des agriculteurs en activité : il appartient à un agriculteur retraité sans repreneur qui aurait refusé de le céder à un jeune agriculteur à cause de querelle ancienne avec les grands-parents de celui-ci. Une agricultrice évoque ce conflit : « *lui, là il a fait tout un bazar pendant le remembrement, il a pas voulu lui donner le pré à Christophe, alors qu'il l'aurait bien eu besoin ça lui aurait fait un accès direct à la rivière et non il a pas voulu... il a dit « non y a des antécédents familiaux tu l'auras jamais la terre » et alors il l'a barricadé son champ* ». Cette agricultrice évoque le fait que le pré en

question n'est plus utilisé comme pâturage mais dispose pourtant d'une haie tout autour dans laquelle ont été plantés des peupliers et qui a été renforcée d'une clôture en fil de barbelés. Cette haie évoque le conflit ancien existant entre les deux « maisons » ; elle est notamment parallèle à la rivière interdisant la possibilité d'aménagement de fossés ou des canaux d'irrigation.

Les patrimoines se reproduisent et les relations de voisinage entre « maisons » se perpétuent sous forme d'entraide mais aussi de conflits, qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. Le traitement des « *bordures* » du foncier indique la prégnance du système social « à maison » sur l'organisation du territoire dans le temps et l'importance donnée par les acteurs à leur propriété privée. Ces « *bordures* » renseignent également sur les relations de voisinage et apparaissent comme des révélateurs et des catalyseurs des tensions émergentes ou installées entre « maisons » voisines. Les aspects et compositions physiques (essences, taille, largeur...) des haies, ruisseaux ou lisières de forêts se sont constitués au fil des générations et des relations sociales entre les maisonnées ce qui nous donne des informations sur les conditions de leur exploitation et donc sur les relations de voisinage à long terme. Le traitement de ces marqueurs apparaît comme une manière de régler et d'exprimer des conflits latents et de maintenir ou de suspendre des relations sociales inhérentes au « système à maison ».

Face à cette réglementation de l'accès au territoire et à une relative fermeture des patrimoines fonciers, s'oppose une exigence de visibilité entre voisins : « *le premier voisin, c'est plus important que la famille parfois, quand tu as un problème tu vois tout de suite s'il est là, c'est lui que tu vas chercher* ». L'important est de voir si et où le voisin se trouve au moment où on va avoir besoin de lui. Le paysage en coteaux et la disposition des maisons sur les crêtes, embrassant l'ensemble du paysage, favorisent d'ailleurs cette visibilité. Néanmoins, depuis les années 1990, de nouvelles haies apparaissent sur le territoire et semble aller à l'encontre de l'ouverture du paysage. Quel est le rôle de ces éléments boisés sur le territoire et que nous disent-ils des relations de voisinage actuelles ?

### **Séparer les « maisons » ou les individus ? Nouveaux territoires, nouveaux découpages**

Si le marquage des limites des patrimoines par des éléments boisés renforce l'idée d'un lien entre territoire et « système à maison » toujours prédominant, des changements dans la composition sociologique des campagnes vont créer de nouveaux espaces signifiants. Des éléments boisés (haies et arbres isolés)

apparaissent non pas aux limites mais à l'intérieur même du patrimoine des « maisons » autour des habitations dans un but de « *camouflage* ». L'objectif de ce marquage semble moins de séparer des « maisons » que de séparer des individus. Des conflits sur le territoire non plus structurels du système social mais induits par des adaptations et changements de ce système apparaissent. Ils mettent en jeu différents systèmes de relations ; d'une part entre deux générations de ruraux (agriculteurs retraités et actifs) et d'autre part entre ruraux et nouveaux ruraux.

### ***Tensions entre ruraux : une sphère privée à préserver***

Depuis les années 1980, on assiste à un changement dans la composition des maisonnées ; on passe progressivement de la famille-souche traditionnelle structurelle du « système à maison » (3 générations vivent ensemble, les parents, l'héritier ainsi que son conjoint et leurs propres enfants) à une famille nucléaire vivant seule. Les héritiers, nés à partir des années 1950-60, ne souhaitent plus partager le même domicile que leurs parents ; ils choisissent parfois d'acheter une propriété à proximité de leur « maison » d'origine ou bien d'y viabiliser un terrain pour y faire bâtir une « villa ». Celle-ci n'ayant pas le même statut que les « maisons » d'origine, indique une volonté de maintenir l'organisation familiale d'origine tout en l'adaptant aux exigences modernes.

Cette séparation s'accompagne d'une volonté du nouveau couple de s'isoler non seulement de ses parents mais aussi des voisins immédiats. La visibilité structurelle du « système à maison » qui définit pour une part les relations de voisinage et les « premiers voisins » devient alors gênante pour cette génération de ruraux : « *Les jumelles ici elles travaillent ! Ton voisin sait toujours ce qui se passe chez toi... tu peux pas ouvrir tes volets à 8 ou 9h sinon ils te traitent de feignant* », « *Un soir, on a fait une fête pour l'anniversaire de Léna, y avait de la lumière dans la cuisine et le voisin il y était en face avec ses jumelles il a suivi l'anniversaire en direct, il nous a raconté mieux que nous ce qu'on y a fait... le lendemain on est allé à Saint-Gau avec André et on a acheté la rangée de sapins là, on en a eu marre* ». Cette situation s'accompagne de tensions grandissantes entre la génération des agriculteurs aujourd'hui retraités et âgés de 70 ou 80 ans qui considèrent ce mode de relations entre voisins normales et celles de leurs enfants et leurs petits-enfants qui la considèrent comme une violation de leur vie privée. La solution pour ces derniers est d'isoler matériellement leur espace domestique en plantant des haies devant les endroits à préserver, soit les bâtiments d'habitation. Le choix des essences qui constituent ces haies est lui-même significatif de la volonté de se cacher de ses voisins : les conifères ou les laurier-cerise sont des espèces sempervirentes qui « *poussent plus vite et cachent mieux* », « *On a planté des*

*palmes, ça pousse vite, ça tient, ça isole du vent et des voisins (rires) »*. Ce n'est pas tant la haie comme obstacle au franchissement qui est valorisée comme c'était le cas pour les limites du patrimoine mais plutôt l'invisibilité permanente. En outre, la hauteur de la haie est valorisée alors que ne l'était pas celle des haies situées sur les limites ; elle doit empêcher de voir par-dessus les arbres.

Une nouvelle conception de la sphère privée apparaît en fait chez les agriculteurs en activité ou les jeunes actifs de la société locale et induit un nouveau type de rapport à l'autre et à l'espace. Cela va impliquer une fermeture de nouveaux territoires et du paysage. Néanmoins tant que la « jeune génération » joue le jeu des relations de voisinage traditionnelles axées sur une entraide forte, une participation à la vie du village (permettant tout de même d'obtenir des informations sur la vie privée de ceux qui cherchent à la cacher) et qu'elle laisse l'accès à son patrimoine pour des usages collectifs telles que la chasse ou la cueillette, ces nouveaux marqueurs sont tolérés. Ils sont présentés par les agriculteurs retraités comme à traiter avec humour « *Ben oui maintenant les gens ils veulent se cacher, alors ils plantent des arbres, mais se cacher de quoi on se demande !* ». L'essentiel est ici que la propriété privée ne s'oppose pas aux usages collectifs sur le territoire (Manceron, 2005) et que cette nouvelle manière d'appréhender et d'influer sur son espace ne s'oppose pas au système social et aux usages traditionnels que les ruraux entendent partager sur l'ensemble de l'espace communal.

Les « nouveaux ruraux » organisent de la même façon leur territoire mais ce « *camouflage* » est plus vivement critiqué car contrairement à la jeune génération, ces nouveaux arrivants « *ne sont pas du coin* » et ne jouent pas le jeu des relations de voisinage traditionnelles mêlant ouverture et fermeture de l'espace.

***Tensions entre ruraux et nouveaux ruraux : nouvelles conceptions du territoire et du voisinage, le « système à maison » en question***

Des marqueurs similaires à ceux décrits précédemment apparaissent au niveau du patrimoine des nouveaux ruraux. Néanmoins, les haies ou arbres bordent à la fois les habitations et les propriétés et servent conjointement à camoufler et à délimiter le patrimoine. En effet, il est rare que ces nouveaux acteurs locaux achètent les « maisons » dans leur intégralité. Le découpage du foncier de ces propriétés est alors modifié. Ces nouveaux ruraux (*les anglais* [30]) vont de la même manière que la génération des agriculteurs actifs planter des arbres autour de leurs maisons mais aussi sur les limites de leurs propriétés. Des critiques face à ces marquages émergent dans le discours de l'ensemble des ruraux : « *ils arrivent, ils font des piscines et après ils barricadent tout pour pas qu'on les voit !* ». Elles sont

révélatrices de peurs relatives au devenir de leur société locale et de leur territoire. Elles s'expriment en terme de non respect des relations de voisinage traditionnelles, fermeture de l'espace collectif et abandon de l'espace agricole.

Les nouveaux ruraux sont critiqués car ils ne sont et ne se rendent pas visibles ni disponibles comme le prescrit le système social : « *les anglais, ils étaient même pas arrivés que la haie elle était déjà plantée ! [...] après ils sont restés chez eux, on les voit pas, [...] l'anglais là c'est notre premier voisin mais c'est pas un premier voisin, té !! si on a besoin on peut même pas aller les voir, on se comprend pas, ils organisent des cours d'anglais mais c'est à eux de parler français !* ». Les nouveaux ruraux ne jouent pas le jeu des relations de voisinage traditionnelle notamment avec le « premier voisin » (et axées sur une entraide permanente). C'est aussi parce qu'ils ne pensent pas ces relations de la même manière et érigent la discrétion comme principe devant organiser les rapports de voisinage, ainsi une anglaise nous disait : « *nous on ne veut pas les déranger, ils travaillent, si on a besoin de quelque chose on ira voir l'autre anglais du village on l'appelle avant pour savoir s'il est là* » [31]. Cette même anglaise nous avouera un peu plus tard qu'elle ne souhaite pas non plus entretenir de rapports trop fréquents avec ses voisins (français ou étrangers) et qu'elle supporte mal de voir la vieille première voisine se promener autour de sa maison et s'arrêter fréquemment devant ses fenêtres ou sa piscine [32]. Si les locaux valorisent la visibilité et la disponibilité entre voisins, les nouveaux ruraux vont eux valoriser un certain retrait et la fermeture de leur espace de vie. Leur participation à la vie collective du village est également critiquée. Il leur est souvent reproché de ne pas se présenter à leurs voisins ou au village en général à leur arrivée « *les anglais là ils sont arrivés et on les a jamais vus, ils se sont jamais présentés à la mairie, avant c'était obligatoire même si t'étais métayer et que tu venais passer qu'un an dans le village tu venais te présenter à la mairie !* ». Les nouveaux ruraux attendent au contraire que les locaux viennent leur souhaiter la bienvenue. Il y a ici opposition entre deux conceptions de l'accueil. Leur participation à la vie du village est également mal jugée car selon les ruraux s'ils assistent aux manifestations organisées [33] ou mangent au « *restaurant du coin* » ils ne se mêlent pas à la population locale (Buller, 1994). Pour les nouveaux ruraux, le fait même d'assister aux fêtes et de payer leurs repas est suffisant et contribue au maintien de la vie festive et économique du village. La méconnaissance des *anglais* quant au territoire et à ses usages collectifs est également critiquée. Cette remarque d'un agriculteur actif résume ces griefs : « *L'autre jour, l'anglais qui a acheté la maison du bas là, ils sont jamais venus nous voir ni rien, ni pour se présenter ni rien, ils disent pas bonjour quand on les croise en voiture et l'autre jour l'anglais vient et il me dit « vos vaches sont dans mon champ » alors moi j'étais emmerdé, je vais voir et l'anglais là il s'était trompé, le champ il est à moi, il connaît même pas les limites*

*de sa propriété* ». Il est également reproché aux nouveaux ruraux de fermer leur territoire dans des contextes où celui-ci se doit justement d'être ouvert. Concernant la chasse et la cueillette, considérés comme des usages légitimes d'accès inaliénable au territoire communal, leurs propriétés sont considérées comme impénétrables. Les chasseurs ne le traversent pas parce qu'ils ne se sentent pas autorisés à le faire n'ayant pas de relations de voisinage avec « *les anglais* », d'autant que les limites de leurs propriétés sont fermées. En outre, les nouveaux ruraux ne participent pas à ces usages collectifs et selon les ruraux semblent ne pas apprécier les activités de chasse. Lors d'une battue aux sangliers, un chasseur s'approchant d'une propriété appartenant à des allemands a fait cette remarque « *non là on peut pas passer, c'est les allemands ça, c'est des écolos, ils veulent pas qu'on chasse sur leur propriété, si on le fait il va encore sortir et râler* ».

Des critiques touchent également à l'embroussaillage volontaire des parcelles et haies des nouveaux ruraux. « *ils les entretiennent pas leurs haies, même pas un coup d'épaveuse, ça va devenir des bois* », « *à la Courtade, derrière la maison y avait une jolie source là depuis que les anglais sont arrivés y a plus que des saloperies, des ronces* ». Le fait qu'ils semblent en plus apprécier l'état d'enfrichement du territoire est fréquemment mentionné « *regardez tous ces coteaux là en face, y a 20 ans encore c'était tout cultivé tout ça, quelle tristesse maintenant c'est plus que du bois, du mauvais bois [...] les anglais en bas là, ils vivent dans la maison natale de mon arrière grand-mère maternelle, eux ils regardent ces coteaux et ils trouvent ça joli* ». Pour les « *anglais* », l'enfrichement d'une haie ou d'une parcelle renvoie à une nature « *sauvage* » « *Nous on veut que ce soit fouillis que ce soit sauvage la haie, c'est pour ça qu'on laisse ce qui pique [...] on a enlevé des arbres dans la haie, on en a laissé d'autres pour les couleurs, l'automne comme ça on a des couleurs différentes dans la haie, ça fait une jolie vue de la maison* ». Si la pratique de l'embroussaillage des haies met au jour chez les uns et chez les autres des systèmes de représentations différents de la nature et des bonnes et mauvaises essences [34], la réaction négative des ruraux face à l'enfrichement renvoie à leur crainte de voir leur espace social et agricole bouleversé. Les parcelles difficiles d'accès, situées sur les paguères ont tendance à devenir progressivement des friches et sont symboles pour eux d'une déchéance de la vocation agricole de leur espace (Sauget, 1996) et d'une mort certaine de leur société locale « *pour l'instant on est encore quelques agriculteurs ici mais dans vingt ans qui va s'installer ? Personne, qu'est-ce qu'elles vont devenir les propriétés ? Ca va être des entrepreneurs, ils prendront les terres en rivière et le reste ça s'abandonnera, y aura plus personne pour s'occuper de la terre* ».

Les marqueurs sur le patrimoine des nouveaux ruraux soulignent comme pour les actifs, et comme nous l'avions supposé au début de cet article, de nouvelles unités

spatiales à savoir une sphère privée à préserver. Mais ils renseignent également sur une manière différente de penser les relations de voisinage, la visibilité/invisibilité et la fermeture/ouverture de leur espace. Les haies plantées et l'enfrichement ne vont ainsi pas à l'encontre de l'ouverture du paysage sur les Pyrénées qui est valorisée par ces acteurs et ils ne remettent pas en cause, comme c'est le cas pour les ruraux, un système social dans son ensemble.

### **Conclusion : des haies supports des revendications des acteurs quant au devenir de la société locale**

La description des éléments boisés indique un maintien fort de l'empreinte des « maisons » sur le territoire au cours du 20<sup>e</sup> siècle et ce malgré les bouleversements ayant affecté l'espace rural et la société locale. Néanmoins, l'apparition de nouvelles haies révèle une structuration nouvelle du territoire liée à des ruptures quant aux relations de voisinage. Elles sont induites à la fois par des modifications internes du système (changement de la conception de la notion de sphère privée) et des causes externes (arrivée de nouveaux ruraux). Des haies sont ainsi à la fois le symbole d'une tentative de maintien d'une organisation sociale traditionnelle et d'autres l'expression de changements profonds et d'une dynamique du système. Il s'agit ici de séparer des « maisons » mais aussi des individus. Les réactions vives des ruraux face à ces nouveaux marqueurs font apparaître une crainte de la fermeture du paysage et du territoire symbole d'une certaine manière d'une dislocation des principes fondateurs de la société locale traditionnelle et de son lien au territoire.

Cette peur est d'autant plus forte que les nouveaux ruraux commencent à s'impliquer davantage dans la vie sociale et institutionnelle du village (insertion dans les associations de loisirs, création de nouvelles associations réservées aux nouveaux ruraux, telles que des groupes de discussions, des cours de français...). Et cela alors que les nouvelles générations de ruraux ne jouent plus toujours le jeu et se désolidarisent de ces responsabilités. Lussignac est actuellement le théâtre d'une recomposition de la société locale et de la redistribution des rôles au sein de cette société. Les ruraux tentent de maintenir leur système en l'adaptant à l'évolution du monde rural et agricole ; pourtant ils essayent de freiner cette adaptation en refusant par exemple une implication des nouveaux ruraux aux postes clés des institutions locales. Néanmoins, si à la fois ils critiquent et refusent la marque des nouveaux ruraux dans le paysage social, ils ne peuvent pas ignorer celle qu'ils appliquent au paysage rural. [35]

## Notes



[1] Les haies sont généralement considérées comme des marqueurs sociaux et juridiques sur le territoire (Notteghem, 1991).

[2] Le terme « ripisylve » caractérise les formations boisées poussant en bordure de ruisseaux.

[3] Nous distinguons dans le cadre de cet article « ruraux » et « nouveaux ruraux », les premiers renvoient à une population agricole ou issue de familles agricoles présente sur le territoire depuis plus de 2 générations et les seconds à une population installée sur le territoire depuis une dizaine d'années environ.

[4] Nous distinguons les « néo-ruraux », populations urbaines ayant déménagé dans les campagnes dans les années 1970 dans le but d'un « retour à la nature » (Hervieu-Léger, 1979) et les « nouveaux ruraux », populations majoritairement européennes s'installant massivement dans les campagnes françaises depuis une dizaine d'années (Baron, 1995).

[5] Le paysage est entendu ici comme « la réalité sensible du territoire » (Dubost, 1991).

[6] Les *soulans*, terme patois dérivé de l'occitan, désigne les pentes orientées au sud et les *paguères*, idem, celles orientées au nord. Ces dernières sont généralement plus pentues et moins faciles à travailler et s'enfrichent progressivement suite à la déprise agricole.

[7] Les vallées favorisent la mise en place de grandes parcelles agricoles destinées à la céréaliculture (maïs et sorgho) tandis que les Coteaux se caractérisent par un parcellaire plus petit alternant des pâturages, des fourrages, quelques champs cultivés et des petites forêts.

[8] Les mots en italique inséré seuls dans le texte sont des mots en patois.

[9] Le mot paysage n'est pas utilisé par les habitants du Piémont Pyrénéen qui ne lui trouvent pas de traduction dans le patois local. Ils le traduisent par *pays* ou *point de bist* (point de vue).

[10] *Embouscaret* signifie embroussaillé.

[11] *Boudigo* signifie friche.

[12] La « maison » est entendue ici comme « une personne morale, détentrice d'un domaine, composée à la fois de biens matériels et immatériels et qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive » (Levi-Strauss, 1991). Les biens matériels de cette « maison » comprennent notamment la maison au sens d'habitation, les bâtiments agricoles, le foncier, le matériel agricole, le bétail. Cette « maison » est représentée par une personne considérée comme étant le chef de la « maison ».

[13] Nous distinguons ici territoire entendu au sens d'espace global du village et patrimoine foncier qui représente la propriété, l'espace de la « maison ».

[14] Le nom du village a été modifié afin de garantir l'anonymat de nos informateurs.

[15] Lussignac est situé dans une vallée où l'infrastructure routière est peu développée et qui reste assez isolée. La première ville importante (plus de 2000 habitants), la première gare ou la première route nationale sont distants de plus de 30 kilomètres.

[16] Nous distinguons ici « maison » et exploitation agricole. Si jusque dans les années 1970, ces deux entités se recoupaient ce n'est plus le cas aujourd'hui. Une exploitation agricole peut à l'heure actuelle être constituée d'une « maison » dont l'agriculteur sera propriétaire et des terres agricoles d'une autre « maison » dont il sera fermier par exemple.

[17] Les exploitations agricoles produisent soit des brouillards, des veaux sous la mère ou du lait, certaines ont également des élevages de poulets hors-sol. Ces exploitations produisent des céréales mais dans un but d'autoconsommation. Des exploitations agricoles se spécialisent dans la céréaliculture, ce sont généralement des exploitations « à temps partiel », l'agriculteur ayant déjà une activité professionnelle principale et extérieure à la ferme. La plupart des exploitants pratique encore le gavage des oies ou des canards et tue un ou deux cochons par an pour leur consommation personnelle.

[18] D'après la fiche comparative du RGA de 2000, les exploitations agricoles à Lussignac étaient au nombre de 32 en 1979 et de 17 en 2000. La surface agricole moyenne utilisée était de 32 ha en 1979 et de 63 ha en 2000.

[19] Pour certaines « maisons » des héritiers potentiels sont toujours présents mais ils ne vivent plus dans la région et préfèrent vendre leur propriété. L'inflation importante des prix du bâti dans la région, ces dix dernières années favorise cet abandon des « maisons » par des héritiers qui ne se sentent plus l'âme de successeurs.

[20] Nous distinguons la « maison » entité sociale à la base du « système à maison » de la maison, simple bâtiment d'habitation.

[21] Il s'agissait au départ de retraités attirés par le soleil et la gastronomie du Sud-Ouest de la France qui achetaient et rénovaient de vieilles bâtisses pour y vivre à plein temps. Aujourd'hui de plus en plus de couples d'une quarantaine d'années qui pratiquent le télé-travail, ou dirigent à distance des entreprises achètent des maisons, s'installent dans la région et retournent dans leur pays d'origine régulièrement. Il s'agissait au départ de couples sans enfants, aujourd'hui une nouvelle vague de nouveaux ruraux, des familles nucléaires cette fois, s'installent dans le Sud-Ouest et inscrivent leurs enfants dans les écoles et associations locales, ce qui induit une nouvelle participation de cette population dans la vie des villages.

[22] Le système à maison par le biais de la transmission de la « maison » à un héritier / successeur unique induit la transmission de la propriété, du foncier, mais également de statuts sociaux et rôles au sein des institutions locales. Les « maisons » se doivent d'y être représentées.

[23] Nous avons rencontré notamment 3 couples de nouveaux ruraux, 6 agriculteurs actifs, 4 actifs non agriculteurs mais originaire du village et 7 agriculteurs retraités. Tous sont propriétaires.

[24] Elles sont constituées essentiellement de photographies aériennes (à plusieurs dates, 1942, 1971, 2002, source IGN) et d'autres fonds cartographiques (carte topographique IGN ; modèle numérique de terrain, IGN).

[25] Le « premier voisin » est celui qu'on va chercher en cas d'ennui. Lorsqu'on demande aux acteurs locaux quels sont les ennuis les plus fréquents ils répondent :

un problème avec un vache qui vèle, avec un tracteur qui ne démarre pas... Mais le rôle du voisin est essentiel lors des décès en effet, c'est l'homme, « premier voisin », qui va constater et certifier le décès en mairie, tandis que sa femme s'occupe de la toilette du mort et de préparer une collation pour les gens venus assister à l'enterrement. C'est aussi le « premier voisin » qui, aidé des membres de la famille proche ou des autres voisins du « quartier », portera le cercueil dans l'église et le descendra dans la tombe.

[26] Le remembrement à Lussignac a débuté en 1989 et s'est concentré surtout sur la vallée et la zone de rivière.

[27] Les bornes étaient constituées d'une tuile cassée en 3 enterrée à environ 50 cm de profondeur à la surface était placée une grosse pierre et parfois planté un cognassier.

[28] Le plissage consiste à ployer des jeunes arbustes et à les entrelacer autour de pieux implantés à intervalles réguliers. Cette technique permettait de constituer des clôtures efficaces pour garder le bétail.

[29] Les acteurs locaux appellent « épines » un ensemble de broussailles épineuses formées d'aubépine, prunelliers et ronces.

[30] Les nouveaux ruraux en général sont appelés par la population locale « *les anglais* » sans autre distinction de nationalités.

[31] Il existe un certain complexe chez les nouveaux ruraux par rapport aux locaux. En effet ils expriment parfois une certaine culpabilité à s'installer dans la région et ont conscience de rendre l'accession à la propriété plus difficile pour les jeunes du coin du fait de leur fort pouvoir d'achat et de l'inflation constante du prix des maisons. Cela peut expliquer également la distance qu'ils entretiennent avec certaines catégories de la population et qui peut passer pour du dédain.

[32] Cette anglaise envisage d'ailleurs de construire un muret et de planter une haie devant le bassin à la fois pour satisfaire aux nouvelles normes de sécurité mais aussi pour être tranquille lorsqu'elle se baigne.

[33] De nombreuses fêtes sont organisées dans le courant de l'année, par les associations locales (il existe une association de loisirs (théâtre et danses), des associations de chasses, un comité des fêtes) qui organisent des lotos et spectacles durant l'hiver, des repas, des bals, compétition de courses à pied et concours de pétanques durant l'été.

[34] Il est intéressant de noter que les locaux et les nouveaux ruraux ne partagent pas les mêmes représentations des bonnes et des mauvaises essences. Ainsi une anglaise faisait visiter sa propriété à une agricultrice du coin. L'anglaise avait aménagé son espace de manière à valoriser des espèces de fleurs et de plantes locales et était très fière de l'aspect « *naturel* » de son jardin et l'épaisseur de ses haies de prunelliers et d'aubépines. L'agricultrice quant à elle a trouvé le jardin de l'anglaise « *sale et mal entretenu* » Cette contradiction et ces différences de représentations seront à présenter ultérieurement.

[35] Je tiens à remercier Marc Deconchat, Eric Garine, Ingrid Hall, Sylvie Ladet et Vanessa Manceron pour leurs relectures attentives et leurs commentaires.

## Bibliographie



ALPHANDERY Pierre, 2004, « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie Française*, (XXXIV 1) : 5-12.

AUGUSTINS Georges, 1981, « Maison et société dans les Baronniees au 19e siècle », in J. Goy et I. Chiva (eds.), *Les Baronniees des Pyrénées : anthropologie et histoire, permanence et changement*, Paris, EHESS : 21-117.

AUGUSTINS Georges, 1989, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie.

BARON Jacques et Patrick PRADO, 1995, *Les anglais dans nos campagnes*, Paris : Editions de l'Harmattan.

BONNAIN Rolande, 1981, « Une économie de la sociabilité, entraide, échange et relations de voisinage dans un village pyrénéen », in J. Goy et I. Chiva (eds.), *Les Baronniees des Pyrénées : Maisons, modes de vie, Sociétés*, Paris, EHESS : 169-183.

BRUNET Roger, 1965, *Les campagnes toulousaines : étude géographique*, Toulouse : Association des Publications de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines.

BULLER Henry et Keith HOGGART, 1994, « Les anglais du coin », *Etudes rurales*, 135-136.

CHAMBORDERON Jean-Claude, 1980, « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », *Revue Française de Sociologie*, XXI, 44-46 : 97-119.

DION Roger, 1973 [1934], *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours : Arrault et cie.

DUBOST Françoise, 1991, « La problématique du paysage. Etat des lieux », *Etudes Rurales*, (121-124) : 219-234.

FREUND Julien, 1983, *Sociologie du conflit*, Paris : PUF.

GUYON Jean-Paul, 1996, « Evolution des formations boisées sur le territoire de deux communes du Canton d'Aurignac de 1942 à 1992 », in Gérard Balent, *La forêt paysanne dans l'espace rural*, Et. Rech. Syst. Agr. Dév., Versailles, INRA, 29 : 139-152.

HERVIEU-LEGER Danièle et Bertrand HERVIEU, 1979, *Le retour à la nature : « au fond de la forêt... l'Etat »*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.

LAUDE Patricia, 1996, *Gestion durable de la forêt paysanne existante*, Mémoire ENITA Bordeaux - INRA Toulouse.

LEVI-STRAUSS Claude, 1991, « Maison », in Pierre Bonte et Michel Izard, *Dictionnaire d'ethnologie et d'anthropologie*, Paris, PUF : 434-436.

LIZET Bernadette, 1984, « Brider le buisson » : une logique de la haie paysanne », in Bérard Laurence et al., *Rôle des savoirs et pratiques naturalistes populaires dans la gestion des écosystèmes humanisés*, CNRS, MNHN : 76-137.

MANCERON Vanessa, 2005, *Une terre en partage. Liens et rivalités dans une société rurale*, Paris : Editions des la Maison des Sciences de l'Homme.

MARIE Michel, 1982, *Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairie des Méridiens.

NOTTEGHEM Patrice, « Haie sèche, haie vive et ronces artificielles », *Etudes rurales*, 121-124.

ROUET Paul, 1991, « Les données dans les systèmes d'information géographique », *Traité des Nouvelles Technologies*, Edition Hermès.

SAUGET Nicole, 1996, « Forêt paysanne et paysage : les agriculteurs et le visible », in Gérard Balent (ed.), *La forêt paysanne dans l'espace rural. Biodiversité, paysages, produits, Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, (29) : 245-265.

**Anne Sourdril**

**Paysage ouvert, territoire fermé ? Recomposition du territoire d'une société paysanne dite « à maison » du Sud-Ouest de la France (Haute-Garonne), Numéro 10 - juin 2006.**